

Séance du 11 avril 2013

Extrait du recueil des actes
du Conseil d'Administration
de l'UVHC

Objet : Motion relative à la suspension des activités des 12 et 13 mars 2013.

Le Conseil d'Administration de l'UVHC s'est réuni à la Maison des Services à l'Etudiant de l'Université le 11 avril 2013, sur la convocation et sous la présidence de M. Mohamed OURAK, Président de l'Université,

Le quorum étant atteint,

M. le Président laisse la parole à M. JENOT qui présente, au nom du syndicat **SNESUP-FSU**, une motion relative à l'arrêté de suspension des activités pour les journées des 12 et 13 mars 2013 pour cause d'intempéries exceptionnelles.

« L'arrêté de suspension des activités pour les journées des 12 et 13 mars prévoit l'effacement des cours dans VT ainsi que le report des activités selon l'organisation définie par le directeur de composante pour le personnel enseignant et les BIATSS.

Après analyse des nombreux cas de figures susceptibles de se présenter, le SNESUP en a conclu que cet arrêté était susceptible de générer des décisions différentes selon les composantes et provoquer ainsi des inégalités dans le traitement d'une question qui concerne l'ensemble du personnel de l'UVHC.

Le SNESUP demande en conséquence à ce qu'une mesure unique et définie pour toutes les composantes de l'UVHC soit établie sur la base des points suivants :

- la requête concernera aussi bien le personnel enseignant que le personnel administratif,
- aucun service non effectué ne devra être remplacé,
- aucune suppression de congés, ni retenue sur salaire ne devra être effectuée (abstraction faite des heures complémentaires, les heures non effectuées ne pouvant être payées),
- le rattrapage de cours sera laissé à la libre appréciation des enseignants.

Les heures relatives aux cours des deux jours de fermeture ayant été retirées de VT, nous demandons à ce que l'on trouve une solution technique pour régler le problème des personnes qui se retrouvent en sous-service.

De même, nous demandons que soient intégrées dans VT les heures des collègues qui ont effectué leurs cours ou leur service avant la prise de connaissance de la décision officielle de fermeture de l'UVHC. »

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE LA MOTION :

- 3 voix pour
- 13 abstentions

Fait à Valenciennes, le 15 avril 2013
Le Président du Conseil d'Administration



Professeur Mohamed OURAK

Date de publication : 23/05/2013